



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°11/2023

L'an deux mille vingt deux
Le Jeudi 30 mars 2023 à 18h00

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à Salle polyvalente – 42, place de la Mairie à GIRANCOURT (88390), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

FINANCES

Vote du compte
administratif 2022

Mme Patricia CHAMPAGNE est nommée secrétaire de séance.

DATE DE
CONVOCATION

21/03/2023

SONT PRESENTS

AIGLE Alain, ARNOULD Nicole, BŒUF Patrick, CHAMPAGNE Patricia, D'ALGUERRE Sylvie, BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHOLEY Bertrand, COTTEREAU Jacques, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, FRANCOIS Gilbert, GEORGÉ Dominique, GRASSER Jacques, GUILLAUMEY Jean-Marie, JACQUOT Michel, LEMESLE Christophe, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PERILLAS Patrick, PETIT Jean-Paul, POIRIER Stéphanie RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick, VARIN Gilles, VILLEMIN Yannick

NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE

56

NOMBRE DE
PRESENTS

37

SONT EXCUSES

ADAM Christian, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BOYÉ Pascal, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COLNÉ Jacques, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DESVERNES Yves, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FOURNIER Michel, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GRANDVALLET François, GUELAFF Kevin (donne pouvoir à Jacques GRASSER), GARCIN Daniel, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARCOT Véronique (donne pouvoir à Franck BERTOCCHI), MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick (donne pouvoir à Yannick VILLEMIN), NEXON Gilles, PARVE Emmanuel, PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, RICHARD Xavier ROCHE Monique, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SYLVESTRE Pierre, TATIN Yannick, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Philippe, TIHAY Jean-Christophe, VAGNE Daniel, VINCENT Jacques

NOMBRE DE
POUVOIRS

3

NOMBRE DE
VOTANTS

38

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES

38

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des finances s'exprime comme suit :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-31 ;

Vu la délibération 17/2022 du 12 avril 2022 portant adoption du budget primitif pour 2021 ;

Vu la délibération 27/2022 du 16 juin 2022 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2022 du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

Vu la délibération 37/2022 du 11 juillet 2022 portant adoption de la décision modificative n°2 budget primitif 2022 du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

Vu la délibération 46/2022 du 6 octobre 2022 portant adoption de la décision modificative n°3 du budget primitif 2022 du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

Vu la délibération 53/2022 du 15 décembre 2022 portant adoption de la décision modificative n°4 budget primitif 2022 du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le comptable des finances publiques ;

Considérant que Monsieur le Président, s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des finances a présidé la séance pour le compte administratif

Les résultats du compte administratif 2022 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Mouvements comptables 2022	1 792 932,89 €	1 996 227,88 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 203 294,99 €	
Excédent 2021 reporté	+ 297 412,22 €	
Résultat net cumulé	+ 500 707,21 €	

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Mouvements comptables 2022	1 100 166,72 €	896 909,36 €
Résultat de l'exercice 2022	- 203 257,36 €	
Déficit 2021 reporté	-47 059,37 €	
Résultat brut cumulé 2022	-250 316,73 €	
Restes à réaliser 2022	-59 730,82 €	90 030,37 €
Déficit des restes à réaliser 2022	30 300,05 €	
Résultat net cumulé 2022	-220 016,68 €	

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT la présentation du compte administratif 2022 opéré par Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des finances,

ADOPTENT le compte administratif 2022,

CONSTATENT la stricte concordance entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion établi par le comptable des finances publiques,

RECONNAISSENT la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses pour 59 730,82 € et en recettes pour 90 030,37 €

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Yannick VILLEMIN





**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
DU PETR DU PAYS D'EPINAL CŒUR DES VOSGES**

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le PETR. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2022.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de la collectivité.

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les Recettes de Fonctionnement s'établissent comme suit en opérations réelles et opération d'ordre :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2022	Réalisé 2022
002	Résultat 2021 reporté	297 412,22 €	
013	Atténuations de charges	9 000,00 €	35 669,50 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	12 517,48 €	22 903,63 €
74	Dotations, subventions et participations	1 926 397,79 €	1 466 467,53 €
75	Autres produits de gestion courante	13 950,00 €	12 576,15 €
77	Produits exceptionnels	-	430 207,82 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 993 329,00 €	1 967 824,63 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 700,00 €	28 403,25 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		30 700,00 €	28 403,25 €
TOTAL		2 289 977,69 €	1 996 227,88 €
002 : Résultat 2021 reporté			297 412,22 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 293 640,10 €

Le chapitre 013 s'explique par les remboursements de la part de l'organisme GRAS SAVOYE (assurance statutaire du personnel) pour des agents en arrêt de travail, ainsi que par le versement d'indemnités journalières de la CPAM pour des agents contractuels.

Le chapitre 70 concerne les recettes liées à la Régie de recettes Sport Santé, pour les locations de vélos et de bateaux (gestion du Port pour le compte de la CAE avant la rétrocession de la compétence Maison du Vélo).

Le chapitre 74 tient compte majoritairement des contributions des collectivités membres, des différentes subventions attendues : subventions de l'Etat (emplois aidés - FNADT/FIO pour les sites France Services- DRAC pour les actions PAH) - subvention du Conseil Régional Grand-Est pour le soutien à l'ingénierie du PETR - subvention du Conseil Départemental pour l'animation et la gestion du programme Leader, le premier versement du FSE au titre de l'année 2018, ainsi que du versement du FCTVA part fonctionnement et de la participation annuelle de la CAE dans le cadre de la convention de mise à disposition des machines Fab Lab.

La baisse du chapitre 74 s'explique par la baisse des cotisations des EPCI dans le cadre de la convention de rétrocession de la compétence Maison du Vélo.

Le chapitre 75 concerne la part sociale annuelle des tickets restaurant dont bénéficient les agents du PETR.

Le chapitre 77 porte sur le remboursement de tickets restaurants mais surtout sur l'indemnisation de la CAE dans le cadre de la rétrocession de la compétence Maison du Vélo.

Le chapitre 042 concerne les reprises sur subventions reçues.

b) Les Dépenses de Fonctionnement s'établissent comme suit en opérations réelles et opération d'ordre :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2022	Réalisé 2022
O11	Charges à caractère général	577 545,00 €	406 899,26 €
O12	Charges de personnel et frais assimilés	1 182 458,00 €	1 146 245,87 €
65	Autres charges de gestion courante	181 639,00 €	63 173,25 €
66	Charges financières	13 500,00 €	11 648,21 €
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €	-
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	85 432,24 €	85 432,24 €
022	Dépenses imprévues	37 576,22 €	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 108 150,46 €	1 713 398,83 €
O23	Virement à la section d'investissement	20 527,23 €	-
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 300,00 €	79 534,06 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		181 827,23 €	79 534,06 €
TOTAL		2 289 977,69 €	€1 792 932,89

Le chapitre 011 concerne les charges à caractère général : électricité – eau – carburant – alimentation – fournitures – (prestations de services, étude PAT avec les chambres consulaires, fin de l'étude charte forestière conduite avec la CAE, marché informatique, copieurs) – téléphonie - frais postaux – frais de mission/déplacement des agents – publications - locations (véhicules et terminaux de paiement pour location de vélos) - entretien et réparations de bâtiments - maintenance - nettoyage locaux et les assurances

Le chapitre 012 concerne les charges de personnel (rémunérations - charges sociales et patronales) avec un décalage dans les arrivées prévus d'agents (agents France Services, non recrutement d'un VTA) d'où l'écart entre le BP et le CA.

Le chapitre 65, les autres charges de gestion courante portent sur les indemnités des élus, la quote-part de la coordination départementale des sites France Services. L'écart avec le BP s'explique par le non-reversement de la subvention DRAAF à la ville d'Epinal car les dépenses n'étaient pas acquittées.

Les charges financières du **chapitre 66** sont liées aux intérêts d'emprunts et ligne de trésorerie.

Le chapitre 68 concerne la poursuite de provisions pour risques dans l'optique de la dissolution en cours de préparation de la SEM les insolites du patrimoine – la première partie ayant été provisionnée lors de l'exercice budgétaire précédent.

Le chapitre 042 concerne les opérations d'amortissements. La baisse entre le BP et le CA s'explique par la rétrocession de la compétence Maison du Vélo à la CAE.

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les Recettes d'Investissement s'établissent comme suit en opérations réelles et opération d'ordre :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2022	Réalisé 2022	Dont RAR 2021
001	Solde d'exécution positif reporté de 2021	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	228 292,77 €	96 900,44 €	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	133 320,00 €	-
13	Subventions d'investissement	346 601,29 €	295 154,86 €	90 030,87 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-	292 000,00 €	-
O24	Autres immobilisations financières	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		574 894,06 €	817 375,30 €	90 030,87 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	20 527,23 €		
O40	Opérations d'ordre entre sections	161 300,00 €	79 534,06 €	
O41	Opérations patrimoniales	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		181 827,23 €	79 534,06 €	-
TOTAL		756 721,29 €	896 909,36 €	90 030,87 €
OO1 : Résultat 2021 reporté			-	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			896 909,36 €	

Le chapitre 10 concerne le versement du FCTVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé (résultat 2021).

Le chapitre 13 concerne le versement des soldes de subvention pour le CIAP (DSIL, DRAC, Département) – en reste à réaliser figure le solde de la subvention de la Région.

Le chapitre 16 fait apparaître un nouvel emprunt dans le cadre de l'acquisition du nouveau siège social du PETR – cette opération a été permise dans le cadre de la rétrocession de trois emprunts concernant la compétence Maison du Vélo.

Le chapitre 040 concerne les opérations d'amortissements. La baisse entre le BP et le CA s'explique par la rétrocession de la compétence Maison du Vélo à la CAE.

b) Les Dépenses d'Investissement s'établissent comme suit en opérations réelles et opération d'ordre :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2021	Réalisé 2021	Dont RAR 2021
001	Solde d'exécution négatif reporté de 2020	47 059,37 €	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	103 700,00 €	246 809,82 €	-
20	Immobilisations incorporelles	28 500,00 €	20 032,68 €	-
21	Immobilisations corporelles	80 500,00 €	340 063,36 €	59 730,82 €
23	Immobilisations en cours	451 261,92 €	464 857,61 €	-
26	Participations et créances rattachées	-	-	-
O20	Dépenses imprévues	15 000,00	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		726 021,29 €	1 071 763,47 €	59 730,82 €
O40	Opérations d'ordre entre sections	30 700,00 €	28 403,25 €	-

041	Opérations patrimoniales	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		30 700,00 €	28 403,25 €	
TOTAL		756 721,29 €	1 100 166,72 €	59 730,82 €

Le chapitre 16 concerne les échéances de remboursement du capital pour les emprunts liés à la Maison du vélo Epinal et l'annexe de Bouzey, au rachat des matériels informatiques et mobiliers pour les Maisons des services au public (MSAP), à la Maison du Vélo de Xertigny, à l'atelier Xylolab, au CIAP et au marché informatique. Dans ce cadre, les variations concernent la rétrocession de trois emprunts relevant des Maisons du Vélo, couplé au remboursement anticipé du 2^{ème} emprunt afférent à la Maison du Vélo de Xertigny.

Les immobilisations incorporelles inscrites **au chapitre 20** sont liées à l'acquisition de licences informatiques.

Les immobilisations corporelles inscrites **au chapitre 21** concernent l'acquisition de matériels informatiques (notamment le remplacement de tous les postes des agents du siège) mais surtout le nouveau siège du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges (compte 21318).

Les immobilisations en cours inscrites **au chapitre 23** concernent les travaux du CIAP (cela intègre les travaux du bâtiment mais également la scénographie). Une régularisation a été opérée pour le CA 2022 au regard d'une erreur d'inscription pour l'opération CIAP (2314 au lieu de 2313) – point recroisé avec les services de la Trésorerie.

IV. SYNTHESE DE L'EXERCICE

On obtient donc :

- **En Fonctionnement** :
 - un résultat excédentaire de **500 707,21 €**
- **En Investissement** :
 - un résultat déficitaire de : - 250 316,73 € ;
 - un solde des restes à réaliser de : 30 300,05 € ;
 - et un besoin de financement de 220 016,68 €.

Soit un résultat de clôture excédentaire avec les restes à réaliser de 280 690,53€.

V. Etat de la dette

1. Emprunts contractés

ETS BANCAIRES	OBJET DE L'EMPRUNT	CAPITAL EMPRUNTE	DETTE AU 01/01/2022	DETTE AU 01/01/2023	DATE DERNIERE ECHEANCE
CREDIT AGRICOLE	Renouvellement parc informatique	320 000,00 €	184 609,25 €	138 898,70 €	31/10/2025
CREDIT MUTUEL	Acquisition siège du PETR	292 000,00 €	- €	285 715,00 €	30/06/2042
CREDIT AGRICOLE	Machines-outils Xylolab	53 400,00 €	18 790,25 €	8 066,23 €	30/09/2023
CREDIT MUTUEL	Bâtiment CIAP	190 000,00 €	160 668,70 €	152 005,99 €	30/06/2038
Total emprunts encore à la charge du PETR		1 625 400,00€	943 694,18 €	584 685,92 €	

Les emprunts listés ont été contractés pour financer le rachat des matériels informatiques et mobiliers pour les Maisons de services au public, le bâtiment du CIAP, les matériels et outillages techniques pour l'atelier Xylolab, et le nouveau siège social du PETR.

2. Ligne de trésorerie de 400.000 € ouverte auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel pour couvrir les besoins de trésorerie – Taux Euribor 3 mois + 0,60%

Aucun tirage n'a été opéré au cours de l'exercice.

3. Niveau de l'épargne brut (ou CAF) et de l'épargne nette

Il est constaté :

- Une CAF brute de 242 777,59 € ;
- Une CAF nette de 127 702,40 €.

VI. Effectifs de la collectivité au 31/12/2022

PETR EPINAL - TABLEAU DES EFFECTIFS				
Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Supports de poste existant	Poste pourvu
Technique	Ingénieur principal	A	1	1
Administrative	Attaché principal	A	1	1
	Attaché	A	4	4
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1
	Rédacteur	B	2	1
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0
	Adjoint administratif	C	16	13
Culturelle	Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1	1
Emplois non permanents				
Administrative /Contrats de projet	Conseiller numérique France Services	C	4	4
Parcours Emploi compétences	Emploi aidé		1	0

Il est à préciser que :

- 1 agent de catégorie A est en position de disponibilité pour convenances personnelles (1 agent en moins par rapport à 2021) ;
- L'agent de catégorie A qui était en position de détachement a intégré de façon définitive la fonction publique d'Etat.